

Témoignage d'un agent de secteur d'assiette.

Le secteur d'assiette constituait autrefois, le socle sur lequel était construit le Centre des impôts. Les fusions (CDIF/CDI, filière fiscale/filière comptable), la création de services spécialisés (cellules accueil, cellules CSP) et les suppressions d'emploi qui ont accompagné ces changements ont ôté aux secteurs d'assiette ce qui faisait leur richesse, réduisant des missions variées et intéressantes à des tâches de gestion répétitives et dénuées de technicité.

Petit rappel des missions enlevées au secteur

- L'accueil :

Autrefois, les agents des secteurs d'assiette recevaient les contribuables deux matinées par semaine. La direction des impôts ayant décidé qu'il fallait désormais recevoir les usagers du lundi au vendredi, les missions d'accueil ont été enlevées des secteurs pour être confiées à une équipe spécialisée dans cette mission.

- Le contrôle sur pièces

Les agents de secteur assuraient gestion et contrôle des dossiers qui leur étaient confiés. En raison de la complexité de certains contrôles et des réductions de personnel, le contrôle dit d' « investigation » a été enlevé des secteurs pour être confié aux cellules CSP.

- Dépersonnalisation des tâches

Chaque agent de secteur gérait ses dossiers selon une compétence géographique. En raison des réductions des personnels et dans le but de permettre aux cadres managers de disposer de souplesse dans l'attribution des missions d'assiette, les agents travaillent à présent au fil de l'eau.

Le fil de l'eau consiste à ne plus répartir les dossiers en fonction des « territoires » gérés par chaque agent ce qui limite l'intérêt que celui-ci peut porter à des dossiers dont il n'a pas la charge habituelle.

Restructurations applicables au 01/01/2013

La réduction du nombre des secteurs d'assiette de 14 à 9 dans les SIP de Challans, des Sables d'Olonne et de la Roche sur Yon vont encore dégrader les conditions dans lesquelles travaillent les agents B et C de ces services et restreindre leur champ de compétence.

Le document de travail présenté par la Direction sur l'évolution des secteurs d'assiette ne fait pourtant pas état des difficultés que vont rencontrer les agents pour effectuer leur travail dans des services redimensionnés. En effet après avoir rappelé que cette évolution s'inscrit « dans un contexte permanent de diminution des emplois », la direction constate que les restructurations permettront de renforcer les effectifs des secteurs.

Ce tour de magie tient à la comparaison effectuée par la direction avant et après restructuration, le avant se situe au 31/12/2012 et le après au 01/01/2013, quant au comptage des articles par agent sur les SIP de la Roche sur Yon et des Sables d'Olonne, il exclut les cadres B.

Une comparaison des effectifs entre le nombre des B et C des secteurs présents lors de la dernière campagne et le nombre des B et C des secteurs qui seront présents pendant la prochaine campagne aurait été plus parlante.

Sur le site de la Roche sur Yon, il y aura 5 agents de moins dans les secteurs, 3 C et 2 B, pour effectuer la prochaine campagne IR/TH. Chaque agent aura la charge de 6600 articles en moyenne contre 4500 il y a 2 à 3 ans.

Sur le SIP de Challans, chaque secteur comptera 7, 8 et 9 agents, la concentration nécessaire à la saisie des déclarations et à la prise en charge des appels téléphoniques des contribuables sera difficile à tenir.

Cette évolution ne sera donc pas sans conséquences négatives sur la vie des agents, et aboutira certainement à une augmentation du stress présent durant la campagne impôt sur les revenus / taxe d'habitation. Les rythmes de saisie des 2042 sont déjà à peine supportables au regard des exigences de la

direction : plus de 90 % des déclarations doivent être enregistrées fin juin alors que la date limite de dépôt des 2042 papier est fixée au 31 mai, quant à la campagne TH, elle est de plus en plus difficile à boucler avant le dernier prélèvement de septembre en raison de la diminution des personnels.

Concernant les contrôleurs « privés de secteur », le document de travail précise qu'ils se verront confier le traitement des situations complexes car ils « ont naturellement vocation à réaliser des travaux d'expertise » rappelle la Direction.

Par déduction, ceux restés « en charge des secteurs » dont ne parle pas la direction auront, eux, des équipes plus importantes à encadrer et n'auront plus « naturellement vocation à réaliser des travaux d'expertise ».

La raison pour laquelle les travaux présentant le plus de complexité devraient désormais être traités en dehors du secteur par des experts ne ressort pas clairement du rapport fait par la Direction.

Le document de travail de la Direction précise que la nouvelle organisation des secteurs a un double objectif : - garantir le bon accomplissement des missions ; - préserver les conditions d'exercice des agents en terme de temps de travail, de temps partiel, de droit à congés, de formation...

Le 1er objectif risque d'être difficile à atteindre en raison du « contexte permanent de diminution des emplois ». Ces restructurations permettent surtout à la direction de préparer de nouvelles évolutions en harmonisant les territoires gérés par la trésorerie avec ceux gérés par les secteurs et en sortant des cadres B des secteurs. Dans son document de travail la direction précise à propos du SIP de Challans que la réorganisation des secteurs permet d'envisager une nouvelle répartition des tâches.

Le 2ème objectif paraît ambigu parce que les réorganisations effectuées dans les secteurs ne vont certainement pas contribuer à préserver les conditions d'exercice des agents. Le droit à congés est déjà malmené durant la période de campagne, du début du mois de mai à début juillet (date du 2ème prélèvement des données IR saisies), et concernant les personnels à temps partiel, il leur est souvent rappelé, sans intention, que leur choix rend difficile la préparation des plans de congés.

En conclusion, la réorganisation des secteurs conduit à un nouvel appauvrissement des missions des secteurs et à une augmentation des tâches répétitives pour les agents de ces services. Il devient difficile pour les agents B et C de secteur de continuer à être motivés et intéressés par leur travail d'autant que le dialogue entre direction et agents au sujet de l'évolution des secteurs ne peut pas avoir lieu, quoiqu'en dise la direction, puisqu'il s'inscrit « dans un contexte permanent de diminution des emplois », lequel n'est pas ouvert à la discussion.

Alors que la Direction n'avait pas fini de « dialoguer », le 2ème CTL avait lieu le 19/10, les nouveaux secteurs étaient déjà mentionnés dans l'application ATHENA.